



accompagner et servir la personne

ELECTIONS AU CVS APPEL A CANDIDATURES

Madame, monsieur, chers parents

Il nous faut cette année relancer le fonctionnement du Conseil de la Vie Sociale de l'IME (carence de candidatures en 2011 ET 2013) et donc procéder à l'élection des ses membres.

Le Conseil de la Vie Sociale :

- Émet un avis sur le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement ou de service, ainsi que sur les modifications ultérieures.
- Émet un avis et peut faire des propositions sur toute question relative au fonctionnement, notamment sur :
 - l'organisation intérieure et la vie quotidienne ;
 - les activités, l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques ;
 - les projets de travaux et d'équipement ;
 - la nature et le prix des services rendus ;
 - l'affectation des locaux collectifs ;
 - l'entretien des locaux ;
 - les relogement prévus en cas de travaux ou de fermeture ;
 - l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ;
 - toutes modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge.

Concernant l'IME « Les Cygnes », 3 postes de titulaires et 3 postes de suppléants sont à pourvoir.

Les candidatures sont à adresser ou à remettre au directeur pour le **vendredi 21 février** dernier délai par l'intermédiaire du formulaire ci-joint.

Nous comptons sur vous pour faire vivre cette instance de participation des usagers et des familles à la vie de l'établissement.

Le directeur

Jean-Marc GROFF

IME « Les Cygnes »
OVE

« La Martégale »
45, av. de la Fontaine Couverte

74200 THONON LES BAINS
Tél. 04 50 83 09 00
Fax 04 50 83 09 09

les.cygnes@ove.asso.fr
<http://www.ove.asso.fr>
<http://blog.ove.asso.fr/thonon>



ELECTIONS AU CVS FORMULAIRE CANDIDATURE

Je soussigné :

parent ou responsable légal de :

usager de l'IME « Les Cygnes », déclare être candidat lors de l'élection des membres du Conseil de la Vie Sociale de l'IME « Les Cygnes ».

-Article 9

Les membres du CVS sont élus pour une durée de trois ans, renouvelable.

Lorsqu'un membre cesse sa fonction en cours de mandat, notamment en raison de la fin de la prise en charge dont il était bénéficiaire, il est remplacé par son suppléant ou un autre bénéficiaire élu ou désigné dans les mêmes formes qui devient titulaire du mandat. Il est ensuite procédé à la désignation d'un autre suppléant pour la durée restante du mandat. Dans les établissements et services relevant des 8° et 9° de l'article L. 312-1¹, le remplacement pour la durée du mandat restante des membres représentant les personnes accueillies peut être assuré par une procédure de désignation. L'accord des personnes désignées est requis.

Date

Signature

.....

ELECTIONS AU CVS FORMULAIRE CANDIDATURE

Je soussigné :

parent ou responsable légal de :

usager de l'IME « Les Cygnes », déclare être candidat lors de l'élection des membres du Conseil de la Vie Sociale de l'IME « Les Cygnes ».

-Article 9

Les membres du CVS sont élus pour une durée de trois ans, renouvelable.

Lorsqu'un membre cesse sa fonction en cours de mandat, notamment en raison de la fin de la prise en charge dont il était bénéficiaire, il est remplacé par son suppléant ou un autre bénéficiaire élu ou désigné dans les mêmes formes qui devient titulaire du mandat. Il est ensuite procédé à la désignation d'un autre suppléant pour la durée restante du mandat. Dans les établissements et services relevant des 8° et 9° de l'article L. 312-1¹, le remplacement pour la durée du mandat restante des membres représentant les personnes accueillies peut être assuré par une procédure de désignation. L'accord des personnes désignées est requis.

Date

Signature